



DÉLIBÉRATION

du 17 décembre 2024

Présents : 22 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Frédéric LEGRAS, M. Ludovic LEDUC, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/24</u> Publiée, le <u>20/12/24</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.8.13	FINANCES Avance de trésorerie au Budget Annexe – Panneaux Photovoltaïques

Madame Le Maire rappelle que le Conseil a créé par délibération N°23.8.10 du 19 décembre 2023 un budget annexe panneaux photovoltaïques dotée de l'autonomie financière, gérée sous la forme d'une régie, en comptabilité M4 « services publics industriels et commerciaux » pour la gestion financière de la « Régie Photovoltaïque » relative à la production et revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques de la Commune.

Madame le Maire informe que le raccordement des panneaux photovoltaïques a été finalisé et que la production d'énergie a été mise en service.

Néanmoins, les recettes sur ce budget ne seront perçues qu'ultérieurement et Madame le Maire informe le Conseil que pour honorer les factures du budget annexe Régie Photovoltaïque, il convient de consentir une avance de trésorerie à ce budget.

Conformément à l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, des avances de trésorerie peuvent être consenties par la Commune à ses régies lorsque les besoins sont réels. Le recours à cette disposition apparaît comme favorable pour la bonne gestion de la régie photovoltaïque pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement dans l'attente des recettes à venir.

Madame le Maire propose au Conseil d'accorder une avance de trésorerie remboursable non budgétaire au budget annexe Régie Photovoltaïque dès lors que cela sera nécessaire au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu cet exposé,

Conformément à l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, des avances de trésorerie peuvent être consenties par la Commune à ses régies lorsque les besoins sont réels. Le recours à cette disposition apparaît comme favorable pour la bonne gestion de la régie photovoltaïque pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement dans l'attente des recettes à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE** le versement d'une avance d'un montant de 1 200€ du budget principal 2024 de la commune vers le budget Service Public Industriel et Commercial (SPIC dénommé « Panneaux Photovoltaïques » (montant des dépenses de fonctionnement réel soit 1 120€ arrondi à la centaine d'€ soit 1200€)

► **FIXE** les modalités de remboursement de cette avance comme suit : Le budget SPIC « Panneaux Photovoltaïques » remboursera l'avance de 1 200€ consentie par le budget principal de la commune de MESANGER, après chaque encaissement des produits de la vente d'énergie en fonction de ses capacités de trésorerie et de ses besoins budgétaires.

► **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Bruno BENOIT
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

